



Département du GARD
Nbre de membres : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de SAINT MAMERT DU GARD

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer municipal, sous la présidence de Madame Catherine BERGOGNE, Maire.

Présents : Mesdames COSSART Clémence, GRANIER Laura, Messieurs ROUVIERE Serge, FLOUTIER Jean-Marc, adjoints

Mesdames AABAID Mélissa, GARRIDO Eve, MADIOT Sylvie, PIGA Florie, RAMIS Françoise, Messieurs AYCART Daniel, BANNWARTH André, CANONGE Brice, COURTES Patrick, conseillers municipaux

Ont donné pouvoir : Mme MARTIN Véronique, conseillère municipale à Mme GRANIER Laura, M. GUIGUES Francis, adjoint à M. ROUVIERE Serge, Mme DERNONCOURT Béatrice, conseillère municipale à Mme BERGOGNE Catherine M. PIERREZ Eric conseiller municipal à Mme COSSART Clémence.

Est excusé : M. BOUET Frank conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc FLOUTIER

ELECTIONS DES DELEGUES POUR ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire informe que le décret « portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs » a été publié 30 juin au *Journal officiel*.

Ce décret fixe officiellement le jour de la désignation des délégués et des suppléants par les conseils municipaux au vendredi 10 juillet. Cette date est impérative et ne peut être ni avancée ni reculée. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre.

Après avoir recueilli les candidatures, une seule liste est candidate, menée par Mme Bergogne et composée pour les postes de titulaires de :

Mme Bergogne Catherine
M. Canonge Brice,
M. Rouvière Serge,
Mme Cossart Clémence,
M. Floutier Jean Marc.

Et pour les postes de suppléants de :
Mme Granier Laura,

Mme Piga Florie,
M. Guigues Francis.

Après avoir voté à l'appel de leur nom, les conseillers municipaux élisent à l'unanimité, avec 18 voix la liste menée par Mme Bergogne.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

M. Rouvière rappelle les missions du CAUE notamment la fonction de conseil aux collectivités pour les projets portant sur l'aménagement du territoire et précise que le recours au CAUE est gratuit.

Mme Dernoncourt avait fait part de sa candidature à ce poste.

Après appel des candidatures, le délégué élu à l'unanimité des membres présents est Madame DERNONCOURT Béatrice.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme Cossart présente le fonctionnement et les missions du CCAS. Présidé de droit par le maire le CCAS est composé pour moitié d'élus du conseil municipal et de membres de la société civile représentant des associations œuvrant dans le secteur sanitaire et social. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre de participants au conseil d'administration à 8 membres en plus du Maire, président de droit.

Les membres nommés parmi la société civile sont M. Dufau président de l'association Vivence, Mme Roi directrice du foyer d'accueil médicalisé, M. Panafieu de l'union départementale des associations familiales. Mme Galvez présidente de la Mariette est pressentie pour le dernier poste et doit encore donner confirmation.

Pour les membres élus parmi les conseillers municipaux, après appel des candidatures, une seule liste est candidate, composée de Mme Cossart Clémence, Mme Aabaid Mélissa, M. Bannwarth André et M. Pierrez Eric.

Les membres élus du CCAS ont été élus à l'unanimité des présents avec 18 voix :

- COSSART Clémence, AABAID Mélissa, BANNWARTH André, PIERREZ Eric

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire rappelle la nécessité de correspondant défense représentant la commune à la délégation militaire départementale (DMD)

M GUIGUES Francis avait fait part de sa candidature à ce poste.

Après appel des candidatures, M GUIGUES Francis a été élu à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Madame le Maire expose qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée et composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président
- de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants (commune inférieure à 2000 habitants)

Le rôle de la commission est de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

Le conseil municipal doit proposer 24 noms, parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques nommera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Ces personnes sont des contribuables sur le

territoire communal imposés aux différentes taxes locales : taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer les noms suivants :

Clerton Lionel	Hachet Charline	Folcher Christian	Armand Agnès
Gely Jacques	Dernoncourt Béatrice	Van Dyck Chantal	Serody Max
Guigues Ghislaine	Rouvière Serge	Brunel Michel	Martin Véronique
Plard Arnaud	Barthelemy Gérard	Courtes Florence	Orand Collin
Bannwarth André	Aycart Daniel	Ramis Françoise	Pierrez Eric
Vidal Pascal	Ferre Stephan	Canonge Brice	Piga Florie

PRIME POLICE POUR LE GARDE CHAMPETRE

Madame le Maire explique que les décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000 et n°2006-1397 du 17 novembre déterminent le régime indemnitaire des agents de la police municipale pour les **cadres d'emploi** suivants : gardes champêtres. Cette ISMF, Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions peut être portée à 20%.

Actuellement, cette prime est à 16%, il est proposé au conseil municipal de fixer cette prime à 17% soit une hausse de 21.09€ brut par mois

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions à 17% pour le poste de Garde Champêtre.

NOUVEAU TARIF POUR INSCRIPTION COURSE PEDESTRE

Monsieur Courtes rappelle au conseil municipal que la course pédestre « la ronde des vendanges » aura lieu le 12 septembre 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire, les participants seront incités à s'inscrire via internet. Il sera proposé pour l'édition 2020, un seul tarif de 12 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer le nouveau tarif d'inscription à la course pédestre à 12€.

MODALITES REMBOURSEMENT CANTINE

Madame le Maire explique qu'en raison du COVID 19 certains parents avaient avancé les frais de cantine pour le printemps 2020 et n'ont pas été débités puisque le service de cantine ne fonctionnait plus. Or les enfants qui sont actuellement en CM2 vont aller en 6eme l'année prochaine et les sommes versées ne peuvent pas être reconduites sur l'année prochaine. De ce fait, ils souhaitent être remboursés.

La trésorerie autorise ces remboursements au moyen d'un mandat administratif. Pour cela une délibération précisant le remboursement individuel et un listing signé par le régisseur avec chaque montant à rembourser sont nécessaires. Une estimation a été faite à hauteur de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à procéder aux remboursements des tickets de cantine non utilisés pour l'année scolaire 2019-2020 dans la limite de 500€,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

Tournée Midi Libre :

Dans le cadre de sa tournée estivale Midi Libre installera son podium à Saint Mamert le lundi 17 août pour faire connaître les caractéristiques du village, organiser des animations et des dégustations de produits locaux.

Organisation des aubades :

L'AJSM souhaite organiser les aubades sur le thème des soignants. La moitié des sommes récoltées seront versées aux manadiers et DJ dont l'activité pour la saison 2020 s'est trouvée réduite en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Le conseil municipal propose d'autoriser cette manifestation avec les précautions suivantes : interdiction des boissons appartenant au groupe 4 et 5 de la réglementation des licences de débits de boisson, obligation de porter masques et gants pour les bénévoles qui se chargeront de la manipulation des produits et de la monnaie, interdiction de rentrer chez les habitants.

Mme Piga conseille de faire de la communication autour de cet évènement qui peut être mal compris par les nouveaux arrivants sur la commune afin que les jeunes de l'AJSM ne se trouvent pas devant des portes closes.

Mise à jour du plan communal de sauvegarde PCS :

M. Rouvière présente l'organigramme du PCS mis à jour en fonction de l'arrivée de nouveaux élus ainsi que le rôle de chaque cellule de crise lors d'un événement majeur. Les élus concernés prennent acte de la mise à jour et acceptent les différentes missions confiées pour la gestion de crise.

Remerciement des associations :

La Calebasse remercie la municipalité pour la subvention 2020.

La prévention routière remercie la municipalité pour la subvention 2020.

Ouverture de la place de l'école :

M. Canonge demande quand la place de l'école sera ouverte au public.

M. Rouvière explique que la réception a lieu le 15 juillet et qu'en fonction il pourra être décidé d'ouvrir le parc. Actuellement des réserves ont été émises et les entreprises doivent lever ces réserves d'ici le 15 juillet.

Mme Piga fait remonter les remarques de parents selon lesquels il manquerait d'équipements pour les plus jeunes enfants.

Mme Bergogne répond que dans le cadre de la réfection II du projet il pourra être envisager d'installer des jeux pour les plus jeunes à côté de l'entrée de l'école maternelle. A la rentrée, la population sera consultée sur la phase II du projet. Il pourra également être envisagé d'installer des jeux d'enfants au parc des associations.

Agenda :

Commission finance : mercredi 15 juillet 19h

Réunion du CCAS 23 juillet à 18h

Conseil municipal le 23 juillet à 19h

Mme le Maire lève la séance à 20h39



Le Maire,

C. BERGOGNE